



# PROPOSITION DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT

## PARTIEL DU PROJET DE BOISSONS (GAZEUSES

### AU BÉNIN (SOCAGRIKO)

**Date d'approbation :**  
23/3/1987

**Pays :**  
Bénin

**Ville :**  
Cotonou

**Type :**  
Prêt

**Domaine :**  
Industries

**Montant :**  
660 M F CFA

## I. IDENTIFICATION ET EVALUATION DU PROJET

Le projet de "Boissons Gazeuses au Bénin" a été identifié par la Banque dans le cadre de sa coopération avec la SIFIDA, qui a réalisé l'étude de faisabilité en octobre 1986. Cette étude a été communiquée à la Banque en vue d'un cofinancement.

La demande de financement du projet a été adressée à la Banque par la Société SOCAGRIKO, promoteur du projet, via une lettre en date du 21 janvier 1987 (n° 00686/SK/TC/108/87/DEG-SOCAGRI).

L'installation prévue de l'unité de fabrication de boissons gazeuses a obtenu l'autorisation du Ministre des Finances et de l'Économie, par une lettre datée du 21 février 1986 (numéro 355/C/MFE/DGM). De plus, le projet a été agréé au Régime "B" du Code des Investissements par décret n° B6-33 du 10 février 1986.

Le rapport d'évaluation actuel a été élaboré en se basant sur l'étude préalable de la SIFIDA et les conclusions de la mission d'évaluation menée par la Banque à Cotonou, du 12 au 21 janvier 1987.

## II. OBJET DU PROJET

Le projet vise à établir une unité de fabrication de boissons gazeuses sous licence Pepsi-Cola à Cotonou, ayant une capacité de production de 43 200 hl/an.

Cette usine produira une gamme de 6 boissons gazeuses conditionnées en bouteilles de 30 cl. Ces boissons seront commercialisées sous les marques Pepsi-Cola, Mirinda, Evervess et 7-UP.

### III. JUSTIFICATION DU PROJET

La situation actuelle et prévisionnelle du marché des boissons gazeuses au Bénin est favorable à l'implantation d'une nouvelle entreprise dans ce secteur. Jusqu'en 1985, la société Béninoise occupait une position de quasi-monopole dans la production de boissons gazeuses dans le pays. Cependant, depuis cette date, la demande de boissons gazeuses a augmenté et la production locale n'a pas suivi cette tendance. Le projet vise donc à répondre à cette demande croissante et à développer l'industrie des boissons gazeuses au Bénin.

### IV. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

Le projet sera géré et supervisé par la Société de Gestion ZAM-ZAM DRINKS COMPANY (ZAMCO-S.A.), qui agira en tant que maître d'ouvrage. Le partenaire technique responsable de la réalisation du projet sera la société ATC Consultants, qui assurera le rôle de maître d'œuvre. Cette structure permettra une coordination efficace entre les parties prenantes et assurera la mise en œuvre réussie du projet de création de l'unité de boissons gazeuses sous licence Pepsi-Cola à Cotonou.

### V. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet (base Octobre 1986) est évalué à 1 360 M F CFA.

Le financement du projet sera assuré par différentes sources, notamment un capital social de 500 millions de francs CFA, des emprunts de la BOAD de 660 millions de francs CFA, un financement de la SIFIDA de 200 millions de francs CFA.

### VI. CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- **Montant** : 660 M FCFA
- **Emprunteur**: Société ZAMCO-S
- **Taux d'intérêt**: 12 % l'an
- **Durée** : 10 ans dont 3ans de différé
- **Date limite de mobilisation** : 24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur
- **Commission d'engagement** : 0,5% l'an sur le montant non décaissé
- **Remboursement du princiale** : 14 semestrialités égales.